

COMITÉ JEUNES DE L'ANACEJ

mandat 2017 / 2018

➔ À envoyer à

simon.berger@anacej.asso.fr

ou par courrier à

Anacej 10-14 rue Tolain 75020 Paris

Portez-vous candidat !

jusqu'au 31 décembre 2016

Ce PDF est remplissable en ligne :

Nom :

Collectivité ou association :

Date de naissance :

Nom de l'instance :

Conseiller Ancien conseiller

Pourquoi je me suis engagé-e dans un conseil ?

➔

Pourquoi je souhaite faire partie du Comité jeunes ?

➔

Mes idées pour le prochain mandat du Comité jeunes :

➔

Signature du maire/président-e
de la collectivité, ou du responsable de
l'association et cachet de l'institution

Signature du candidat

un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse
10 - 14 rue Tolain 75020 Paris
01 56 35 05 35 / info@anacej.fr

Retrouvez l'Anacej sur



anacej

LE COMITÉ JEUNES DE L'ANACEJ

un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse

anacej

C'EST QUOI ?

Le Comité jeunes de l'Anacej est une instance de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes. Il regroupe des représentants de dispositifs de participation issus de toute la France, de collectivités territoriales ou de fédérations d'éducation populaire adhérentes à l'association.

Les membres du « ComJ » sont force de propositions pour le programme de l'association, ils participent à ses événements, à ses rassemblements et à ses groupes de travail. Quatre d'entre eux siègent au Conseil d'administration.

QUI PEUT FAIRE PARTIE DU COMITÉ JEUNES ?

Pour rejoindre le Comité jeunes, 3 conditions sont indispensables :

- ❶ *Participer à une démarche de participation d'enfants ou de jeunes au sein d'une collectivité ou d'une fédération d'éducation populaire adhérente à l'Anacej*
- ❷ *Avoir entre 16 et 25 ans au 1^{er} janvier 2017*
- ❸ *Bénéficier du soutien de sa collectivité ou de sa fédération d'éducation populaire*

QUELLE EST LA DURÉE DU MANDAT ?

Le mandat est de 2 + 1 ans, c'est-à-dire deux années avec la possibilité de le poursuivre sur une base volontaire pendant un an afin de passer le relais.

CONCRÈTEMENT, QUELLE ORGANISATION ?

Les jeunes du Comité jeunes se réunissent **3 à 4 week-ends par an** dans des collectivités territoriales adhérentes à l'Anacej. Entre deux regroupements, ils continuent à réfléchir et à enrichir les projets.

Les jeunes s'engagent à être présents aux week-ends de travail et à garder le contact avec leur collectivité. Leurs collectivités ou associations s'engagent à les soutenir pendant leur mandat.

Les professionnels et les administrateurs de l'Anacej les accompagnent dans leur réflexion et leurs travaux.

Pour les jeunes mineurs, la présence d'un animateur de la collectivité est nécessaire lors des week-ends de travail (les frais sont à prendre en charge par la collectivité) ou une autorisation parentale est transmise par la famille pour les déplacements jusqu'au lieu de regroupement.

Les frais de déplacement, ainsi que la gestion administrative des titres de transport, des membres du Comité jeunes sont pris en charge par la collectivité, les frais de repas et d'hébergement par l'Anacej.